

Mai 2002

Québec, le 11 juin 2002

Monsieur Jacques Marchand
Directeur général
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Techniques administratives* (410.12) offert au Collège LaSalle

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 22 mai dernier, les suites données par le Collège LaSalle aux recommandations qu'elle lui avait adressées lors de l'évaluation du programme *Techniques administratives*. Ces recommandations concernaient l'appropriation des objectifs du programme par les professeurs et l'examen de la contribution de chacun des cours à ces objectifs; la révision de la séquence des cours et le respect des préalables établis; l'établissement d'une limite au nombre de cours qu'un élève peut suivre durant une session; l'amélioration du support aux élèves dans leur cheminement scolaire; l'accès à des documents de référence pour les cours; le raffinement des outils de sélection des élèves et la mise en place de moyens pour assurer la réussite des élèves admis; la mise en place d'un système d'information sur la réussite et le cheminement des élèves et leur transmission aux professeurs; le leadership pédagogique nécessaire pour assurer la bonne marche et le développement du programme.

En veillant à ce que tous les enseignants du programme, tant ceux qui donnent les cours de la formation spécifique que ceux qui donnent les cours de la formation générale, disposent de l'information sur ce programme (les conditions particulières d'admission et les objectifs du programme, les perspectives professionnelles, le contenu du programme, les options, la description des cours ainsi que les logigrammes) et en organisant des rencontres afin qu'ils puissent, en commun, s'appropriier les objectifs du programme, le Collège a favorisé l'émergence d'une vision commune du programme; il doit tout de même veiller à ce que chacun des cours contribue à l'atteinte des objectifs du programme.

Le Collège a revu la séquence des cours en respectant la progression des apprentissages et en améliorant l'équilibre entre les sessions. Il a établi une limite au nombre de cours qu'un élève peut prendre durant une session; il doit cependant voir à ce que les élèves qui ont un cheminement irrégulier ne surchargent pas indûment leur horaire.

Par son plan de réussite, le Collège met au service des élèves les ressources appropriées pour les aider à surmonter leurs difficultés d'apprentissage, faciliter leur cheminement scolaire et favoriser leur réussite.

Depuis la session d'automne 1998, le Collège alloue un budget à l'achat de documents de référence récents; il a établi un processus d'acquisition de ces ouvrages en sélectionnant, selon leur pertinence, les ouvrages suggérés par les enseignants; il doit s'assurer que ces documents soient en nombre suffisant.

Le Collège n'a pas, à proprement parler, raffiné ses instruments de sélection. Il vérifie tout de même si ses élèves ont les connaissances nécessaires de la langue d'enseignement et, au besoin, leur recommande de suivre des cours de mise à niveau. Par son plan de réussite, il prend des moyens pour favoriser la réussite de ses élèves.

Le Collège recueille et analyse les données sur la réussite des cours et fait un suivi du cheminement de ses élèves; son système d'information sur les programmes est implanté, et sa fonction et son utilisation sont décrites dans la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) qu'il a adoptée.

L'ensemble des programmes offerts par le Collège est réparti entre ses quatre écoles qui sont responsables de l'encadrement pédagogique de leurs programmes et que supervise la direction des études; chaque programme est coordonné par un chef d'équipe; cette structure devrait favoriser le leadership pédagogique nécessaire à la bonne marche et au développement du programme *Techniques administratives*.

Compte tenu des actions que le Collège a adoptées pour corriger ou améliorer certains aspects de sa mise en œuvre du programme *Techniques administratives*, la Commission considère que le Collège a donné une suite satisfaisante à ses recommandations et qu'il offre un programme dont la mise en œuvre est maintenant de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer